

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2033

présenté par

M. Hammadi, M. Da Silva et M. Premat

ARTICLE 17 SEPTDECIES

Supprimer l'alinéa 67.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de revenir au droit existant en rétablissant l'existence du schéma de secteur et l'élaboration de plein droit du plan local d'urbanisme par la Métropole, en lieu et place des communes membres.